

F.NS-MM141284

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES

DELEGATION DE LA DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 05/043 du 21/01/1985  
N° EC-3G/DAAF/DDGTFP.DP  
portant affectation de Monsieur EKEON  
Edouard Gustave, Administrateur  
de 8<sup>ème</sup> échelon des cadres de la catégorie  
A. hiérarchie I des Services Administra-  
tifs et Financiers (SAF), en qualité de  
Secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la  
République Populaire du Congo à Paris  
(France).--

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU  
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

- Vu la Constitution du 8.7.79 ;
- Vu la Loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
- Vu la Loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 77/13/ETR-3G/DAAF du 3.1.77 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques ;
- Vu le Décret 77/658 du 1.12.79 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 80/512 du 21.11.80 fixant le régime des indemnités de déplacement des Agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 82/953 du 3.11.82 fixant le régime des frais de transport des effets des diplomates, personnel administratif et technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 82/1149 du 7.12.82 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2.5.75 fixant le régime des rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
- Vu le Décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Rectificatif n° 84/953 du 19.10.84 au Décret n° 84/858 du 23.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

DECRETE :

D.F.P.

D.E.B.

D.C.F.

Article 1er : Monsieur EKEON Edouard Gustave, Administrateur de 8<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (.SAF), précédemment en service au Ministère des Finances et du Budget est affecté à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris (France) en qualité de Secrétaire d'Ambassade en complément d'effectif.

Article 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris (France), sera enregistré et publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 JANVIER 1985

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Antoine NDINDI-OBA.

Le Ministre des Finances et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.

Itihi Ossétoumba LEROUNDZOU.

AMPLIATIONS :

PR .....	2	SGG/DPAD .....	2	DGTFF/DFP .....	3
PM .....	2	MFB .....	2	AMBACO PARIS .....	2
CAE/MAC .....	2	MTERFPSS .....	2	INTERESSE .....	2
SGAEC .....	2	DGB .....	2	JORPC .....	2
DAAF/DP .....	3	DCF .....	2	DOSSIER .....	4